



# AU DEVOIR



## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force 2015

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC  
JUILLET 2015 • VOLUME 47 • NUMÉRO 2

# SOMMAIRE

*Dans le but d'alléger les textes, le genre masculin englobe aussi bien les femmes que les hommes, sauf lorsque spécifié.*

Congrès 2015 (P. Veilleux)-----	1
Un premier Code d'éthique applicable aux représentants syndicaux de l'Association (J. Painchaud)-----	2
La prévention à l'ère de l'austérité (D. Rolland)-----	4
Nouvelles du CPC (C. Blais)-----	5
Régime d'assurance collective (L. Fournier)-----	6
Assermentation / Deux héros de l'ombre (A. Simard)-----	10
Toujours faire plus avec moins... Impossible! (D. Ricard)-----	12
Discours d'ouverture du président Pierre Veilleux-----	13
Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force-----	14
Résumé pour les médias	
Atelier 1 – La formation policière en usage de la force-----	15
Atelier 2 – Rapport du CREF-----	16
Atelier 3 – Enquêtes criminelles-----	17
Atelier 4 – Taser Gun-----	18
Atelier 5 – Comportement éthique-----	19
Atelier 6 – Caméra corporelle-----	20
Atelier 7 – Stress post-traumatique-----	21
Nouveaux et futurs retraités de l'APPQ-----	22
Hommage à nos chers disparus-----	23

## AU DEVOIR

1981, Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y9

Tél. : 450 922-5414  
Télec. : 450 922-5417

Responsable de la rédaction :  
**Stéphanie Bourgault**

Dépôt légal – Bibliothèque du Québec  
Tirage : 5 840

Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs.  
Les articles peuvent être reproduits à la condition d'en signaler la source.



Photographe : Ludovic Elbaze



**EFFICOM**<sup>INC.</sup>

**ÉDITEUR :**

**Bureau**

1591, rue Principale, bureau 201  
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6  
Tél. : 514 908-2626

Administration, directeur général  
MARCEL FOREST, CPA, CA

Directeur vente publicitaire  
ANDRÉ LABONTÉ

Directrice infographie  
NANCY BOSSÉ

Directrice service à la clientèle  
NANCY THIBEAULT



M<sup>r</sup> Alain Rousseau, Pierre Veilleux, Martin Prud'homme et Jacques Painchaud

## CONGRÈS 2015

Comme chaque année, vos représentants syndicaux se sont réunis en congrès annuel en mai dernier à Québec. Cette année fut marquée par un contexte bien précis, soit la négociation. À cet effet, j'ai décidé d'aborder directement ce sujet en ouverture du congrès en présentant un état de situation complet sur les différents enjeux de cette importante négociation. Sans refaire le discours à nouveau, il est important de comprendre qu'il y a trois grands enjeux cette année.

**Rémunération globale :** Nous attendons les tableaux qui seront soumis par l'Institut de la statistique du Québec à l'automne; il est important de faire comprendre au gouvernement le caractère particulier de ce genre d'exercice. Nous ne faisons pas partie de la *Loi sur la fonction publique*, mais bien de la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec*. Cette distinction est fondamentale; nous sommes directement reliés à l'appareil judiciaire au même titre que les procureurs et les juges, ne leur en déplaise! C'est d'ailleurs dans ce contexte que nous avons réussi à convaincre le gouvernement Charest à l'époque. Nous sommes des professionnels et nous nous engageons à nous comporter comme tels si nous sommes traités comme tels!

**Régime de retraite :** En termes de rémunération globale, personne ne sera surpris de constater que nous serons probablement en fin de peloton lorsque les tableaux de l'Institut de la statistique du Québec sortiront. Les critères objectifs pris en considération dans cette étude seront clairement identifiés et pourront par le fait même être observés isolément. Il y a fort à parier que le critère régime de retraite nous sera probablement favorable par rapport aux autres et vous pouvez me croire que ce sera le seul critère qui pourrait nous tenir la tête en dehors de l'eau. Donc, comme le régime de retraite fait partie intégrante de la rémunération globale, il est clair pour nous que le *statu quo* s'impose, et ce, pour une foule de raisons, notamment le fait qu'il ne fut pas capitalisé avant 2007 et qu'il n'y a aucun déficit actuariel depuis sa capitalisation. De plus, l'Association a compilé les statistiques de mortalité des policiers de la Sûreté du Québec depuis les 12 dernières années; les résultats sont pour ainsi dire inquiétants et nous devons le faire valoir auprès du

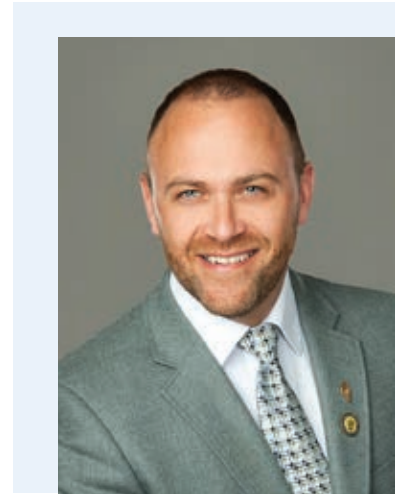
gouvernement. Là-dessus, je rencontre depuis plus d'un an les différents députés de l'Assemblée nationale afin de les sensibiliser à notre nouveau système de négociation ainsi qu'aux particularités de notre régime de retraite.

**Cour suprême du Canada :** En janvier dernier, la Cour suprême du Canada rendait une décision dans un dossier de la Saskatchewan. Sans faire une dissertation juridique du dossier, le jugement annonce une nouvelle tendance en matière de relations de travail. Les juges indiquent qu'en absence d'un rapport de force réel au niveau des travailleurs, dans ce cas-ci, il s'agit d'une interdiction de droit de grève; tout comme nous, il doit y avoir un véritable mécanisme de règlement des différends. En ce qui nous concerne, notre arbitrage de différends avec recommandation, tel qu'édicte dans notre régime syndical, ne constitue pas un véritable mécanisme. Nous sommes présentement en attente d'avis juridiques de la part d'experts en matière de Charte canadienne concernant ce jugement; par la suite, nous aurons à décider des actions et de la stratégie à adopter dans ce dossier.

**Conclusion :** À mon avis, jamais l'Association n'aura eu en même temps ce genre de défi à relever pendant un renouvellement de contrat de travail. Les enjeux décrits ci-dessus sont cruciaux pour les générations futures; il est donc important de poser les bonnes actions au bon moment en ayant toujours à l'esprit les objectifs à atteindre. Nous sommes à l'aube de nos 50 ans d'existence et, pour moi, il serait normal, à travers cette négociation, d'atteindre le niveau de maturité souhaité pour notre Association. Soyez assurés que nous déployons présentement tous les efforts pour conclure ce dossier avec succès.

**Pierre Veilleux**  
Président





## UN PREMIER CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX REPRÉSENTANTS SYNDICAUX DE L'ASSOCIATION

Lors de ce 47<sup>e</sup> Congrès des délégués, j'ai donné une formation syndicale sur l'éthique avec la collaboration de M<sup>e</sup> Marco Gaggino et des membres du comité de Restructuration de l'APPQ<sup>1</sup>. Cette formation permettait de préparer les représentants syndicaux à la journée suivante, car ils devaient se prononcer sur des avis de motion concernant l'adoption d'un code d'éthique, de certaines règles de gouvernance en lien avec les finances, ainsi que des règles éthiques visant les candidats lors des élections syndicales.

Ces nouvelles règles éthiques ne se substituent pas aux lois et règlements existants et ne comportent pas de mesures coercitives comme on en retrouve en discipline ou en déontologie. Ce code d'éthique et son serment d'allégeance permettent simplement de clarifier et de déclarer de manière explicite les valeurs et les engagements professionnels des élus syndicaux chargés de protéger l'intérêt collectif, inspirant du même coup la confiance et la considération nécessaires à une adhésion véritable des membres de notre Association aux valeurs syndicales.

En résumé, le code prévoit des dispositions qui doivent guider l'action ainsi que des règles de conduite en matière éthique. Nous y retrouvons certaines obligations générales visant l'élu; entre autres, qu'il effectue son travail avec équité et professionnalisme avec le respect des personnes (actions, gestes, paroles). Par ailleurs, le code proscrit l'intolérance, la discrimination, ainsi que tout comportement ne respectant pas les dispositions des chartes en vigueur au Québec et au Canada. Nous retrouvons également l'obligation pour le membre élu de respecter la liberté d'expression des membres de l'Association et des autres membres élus.

De plus, des dispositions sont prévues quant à la confidentialité et la discrétion. Il comporte par ailleurs des réserves en regard des informations reçues dans le cadre de nos fonctions de représentant syndical; notamment, en ce qui concerne le

dossier personnel des membres, les expertises médicales, ainsi que le respect des huis clos et des stratégies de négociation. Notons également l'abstention de toute déclaration ou commentaire public relatif aux activités de l'Association et dont le propos relève de la compétence du président ou une personne désignée par celui-ci.

En ce qui concerne la notion de conflit d'intérêts et la prévention du favoritisme, plusieurs articles ont pour effet de circonscrire la divulgation de toute situation pouvant constituer un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel, et demander de prendre les mesures pour éviter de se placer dans ce genre de situation. On y retrouve également des articles qui précisent certaines notions portant sur les situations susceptibles de nous mettre en conflit d'intérêts découlant de nos activités professionnelles ainsi que la promotion de produits au nom de l'Association sans autorisation.

Enfin, d'autres dispositions traitent de l'interdiction d'accepter des avantages d'un tiers si cela peut avoir une influence réelle actuelle ou future sur l'objectivité, ou qui risque de placer l'élu en situation de l'obliger envers son donateur. Par ailleurs, d'autres dispositions établissent que l'on ne peut accepter de l'argent ou des actions ou autre titre quelconque permettant de remettre en cause l'objectivité du représentant syndical. Ainsi, l'élu peut accepter les « cadeaux, objets promotionnels ou autres gratuités » lors de congrès, colloques ou activités de formation, dans un contexte de conformité aux règles de courtoisie, du protocole ou d'hospitalité.

Toute contravention au présent code peut faire l'objet d'une plainte qui sera traitée en Conseil de direction pour décision selon les pouvoirs déjà prévus aux Statuts et Règlements<sup>2</sup>.

Toute question relative à l'interprétation du Code d'éthique devra être adressée au vice-président à la Discipline et à la déontologie.

<sup>1</sup> Les membres du comité de Restructuration sont M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie; M. Luc Fournier, vice-président aux Finances; M. Roger Dubé, directeur Bas-Saint-Laurent; M. Stéphane Jetté, directeur Montérégie Est; M. Serge-Alexandre Gervais, délégué / Division des enquêtes MCQ; et M. Ghislain Dorion, délégué / MRC Montmagny

<sup>2</sup> Articles 9.05 et 9.06 des Statuts et Règlements

## Serment d'office

En tant que policiers à la Sûreté du Québec, nous avons tous prêté serment d'allégeance et d'office<sup>5</sup> ainsi que de discrétion envers notre employeur lors de notre embauche. En tant que représentants syndicaux, il est tout à fait légitime de devoir prêter serment envers les membres que nous représentons.

Voici le serment que devront signer les futurs représentants syndicaux<sup>4</sup> :

*« Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, ayant été nommé(e) pour représenter les membres de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec au poste de \_\_\_\_\_, fais le serment de servir en cette qualité avec toute l'honnêteté, la fidélité, la loyauté et la disponibilité que requiert cette fonction et d'agir dans le meilleur intérêt de l'Association et des membres qu'elle représente.*

*Je m'engage de plus à transmettre au Conseil de direction de l'Association toutes les informations portées à ma connaissance et pouvant aider à la bonne marche de l'Association ou à l'étude, à la défense et au développement des intérêts moraux, économiques et sociaux de ses membres.*

*Je m'engage enfin, dans le même but, à garder confidentielle toute information dont la divulgation pourrait compromettre l'atteinte des objectifs de l'Association et le mieux-être de ses membres.*

*Enfin, je m'engage à respecter les Statuts et Règlements de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec et le Code d'éthique applicable aux membres élus de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. »*

Lors d'élection comme représentants syndicaux, les candidats élus et les candidats non élus devront s'engager moralement à respecter certaines règles relatives aux communications et leurs responsabilités personnelles relatives à leur contenu ainsi que l'énoncé qui exprime le sens de cet engagement aux Statuts et Règlements<sup>5</sup> suivant, soit :

## Préambule

*La démocratie syndicale est une valeur fondamentale de l'Association. Dans cet esprit, il est de la volonté de l'Association que tout membre puisse participer à la vie associative notamment en se portant candidat à tout poste électif, et ce, en toute quiétude.*

*Le dialogue est nécessaire dans un milieu où le principe de démocratie prime. Il exige le respect de la liberté de parole des membres et une ouverture devant les positions critiques.*

*Poser sa candidature à une fonction au sein de l'Association doit s'inscrire à l'intérieur d'une démarche*

*profondément syndicale où le respect des personnes, de leurs idées et de leur engagement interdit le recours à des procédés, des propos, des écrits ou des moyens qui viendraient à l'encontre des principes qui guident l'action syndicale.*

*Les propos ou écrits injurieux, racistes ou dénigrants qui n'ont rien à voir avec les aptitudes et compétences d'un candidat, mais qui visent plutôt à susciter le mépris, l'ostracisme ou l'intolérance ne peuvent être acceptés à l'occasion des élections à un poste au sein du syndicat et risquent de causer des dommages à celui qui en est victime. À cet égard, le candidat est responsable de ses propos et, en cas de poursuite, il ne pourra invoquer la clause de Défense par l'Association prévue par les Statuts et Règlements de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec.*

*Il faut constamment garder à l'esprit que, même si les idées sont véhiculées par des humains, le débat, y compris en période électorale, en demeure un d'idées et non de personnes. Le membre votant doit pouvoir favoriser les qualités d'un candidat plutôt qu'être influencé par le dénigrement. Ne pas respecter ce principe nuirait à la vie démocratique de l'Association et pourrait avoir des effets dévastateurs à l'égard de son image et à la motivation des membres de s'investir dans la vie associative et à poser leur candidature à des postes. »*

Ainsi, nous espérons que ces nouvelles règles éthiques pourront prévenir les situations litigieuses et assurer les débats d'idées sans crainte de représailles par des propos diffamatoires stériles qui n'ont rien à voir avec les aptitudes et compétence d'un candidat.

De plus, il faut se rappeler que votre Association administre également plusieurs fonds monétaires importants et qu'une reddition de comptes doit se faire auprès de diverses instances, notamment l'Autorité des marchés financiers. Conséquemment, lors de ce Congrès, des règles de gouvernance ont été présentées et adoptées unanimement inspirées de certaines dispositions prévues au Code d'éthique.

En somme, les règles éthiques ainsi adoptées au Congrès expriment bien ce souci de transparence et la volonté d'assurer notre engagement professionnel, le tout dans le but de bien vous représenter.

Syndicalement vôtre!

**Jacques Painchaud**  
**L.L.M. (Droit)**

Vice-président à la Discipline et à la déontologie

<sup>5</sup> Serment d'allégeance SQ, Annexes A et B de la Loi sur la police

<sup>4</sup> À la suite de l'adoption du Code d'éthique et du serment d'office, les représentants syndicaux actuels se retrouvent automatiquement assujettis à ces dispositions.

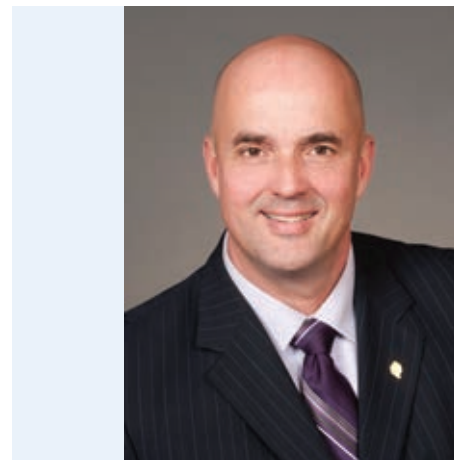
<sup>5</sup> Article 10.01 1) des Statuts et Règlements

## LA PRÉVENTION À L'ÈRE DE L'AUSTÉRITÉ

Depuis l'élection du gouvernement libéral en avril 2014, tout ce dont nous entendons parler c'est du mot « austérité ». On parle de revenir à l'équilibre budgétaire, coûte que coûte, pour le budget 2015-2016, mais à quel prix? Où couper, quand couper et, surtout, pourquoi couper? Le gouvernement cherche l'équilibre et ne se soucie pas des impacts des coupures. Lorsque des coupures sont connues, les ministères et les organismes s'ajustent afin de minimiser l'impact du manque à gagner mais, encore, à quel prix? Quoi sacrifier à la Sûreté du Québec, avec les coupures et les fameux efforts, afin d'atteindre le déficit zéro? Surtout pas la visibilité, parce que le client (le public) veut voir des véhicules de police, le sentiment de sécurité en découle. Si on ne touche pas à la visibilité, qu'est-ce qu'on fait? On coupe où ça ne paraît pas. Qu'est-ce qui ne paraît pas aux yeux du public vous me demanderez? Eh bien, il y a la formation, l'approvisionnement, ainsi que la prévention, trois choses importantes pour le bien-être des policières et policiers, mais qui ne paraissent pas aux yeux du public. Neut-on sacrifier la santé-sécurité (voir ici la prévention) afin d'obtenir la faveur du gouvernement? J'espère que non! La santé-sécurité est primordiale, c'est la base de toute entreprise qui se respecte. Avoir un plan de prévention, ainsi qu'un programme de santé-sécurité efficace, est le fondement d'une entreprise qui se soucie de ses employés. Je ne suis pas dupe. Qui parle de prévention parle de coûts, mais quels sont ces coûts? Mais, pour commencer, qu'est-ce que la prévention? C'est simple. À la suite de l'analyse d'une situation, les recommandations faites permettent d'éliminer le danger à sa source ou, s'il est impossible de l'éliminer, d'en diminuer les impacts en réduisant le temps d'arrêt de travail, le temps de convalescence. Or, il faut y croire autant du côté de la partie patronale que nous y croyons à l'APPQ. Pour nous, la prévention n'a pas de prix. Rien ne peut remplacer la perte d'un membre, rien ne peut remplacer la perte d'autonomie. Toutefois, on peut travailler ensemble à identifier les obstacles et les dangers et à en atténuer la portée, c'est ce que faire de la prévention signifie : veiller sur nos employés (employeur), veiller sur son prochain (syndicat).

Je crois que nous sommes sur la bonne voie. J'ai rencontré en mai dernier le DGA à l'Administration pour connaître l'alignement qu'il entendait donner à ses services. Je lui ai donné mon positionnement qu'il a semblé apprécier mais, comble du malheur, il a changé de poste moins d'un mois après notre rencontre et j'ai dû recommencer ma présentation. Le 10 juin dernier, j'ai rencontré la nouvelle directrice principale à l'Administration. La rencontre fut très positive, se connaissant déjà, ayant travaillé en collaboration lors de comités paritaires. Nous avons un but commun : prioriser la prévention. En faisant de la sorte, on minimise les accidents du travail et on maximise le maintien en emploi. C'est ça veiller sur notre monde. On ne réussit pas à les motiver par des coupures de paie. On réussit à les faire adhérer par des programmes et des projets dans lesquels ils se reconnaissent. La prévention, oui il y a des coûts. Mais qu'est-ce qui coûte le plus pour l'entreprise? Un membre en arrêt de travail parce que nous n'avons pas voulu faire les choses correctement ou l'investissement du temps, des techniques et des ressources afin de limiter les risques d'accident du travail? Prévenir, c'est économiser malgré l'investissement en ressources, en temps et en argent.

Pourquoi on économise? Eh bien, regardez le calcul suivant : un policier agent 2, avec 25 années de service, en arrêt pour une journée coûte 356,15 \$, soit le salaire annuel divisé par 2 080 heures, fois 9 heures. C'est ce que représente une journée et je vous épargne les coûts indirects, soit le temps supplémentaire. Investir en prévention, c'est économiser pour le futur. Je suis content d'apprendre que la nouvelle direction semble vouloir prioriser la prévention. Aussi, elle est soucieuse du taux d'absentéisme, chose qui préoccupe mon département depuis plusieurs années, mais à laquelle aucune oreille attentive n'a donné suite. Sommes-nous vraiment dans un changement de direction auquel partenariat et confiance mutuelle seront les bases de nos discussions? C'est ce que je nous souhaite et c'est ce que je crois avoir perçu de la nouvelle direction. Nous savons que la prévention est



le travail de tous. Toutefois, il doit y avoir une volonté patronale désireuse de maintenir, dans les meilleures conditions possible, un environnement de travail sain, sécuritaire et sans risque à la santé de nos membres. À la suite de ma rencontre avec les responsables de la grande fonction de l'Administration, je crois sincèrement que nous pourrions aller de l'avant dans des dossiers qui sont sensibles pour les parties. Qu'on parle de prévention, d'absentéisme ou d'accident du travail, nous désirons travailler dans une atmosphère de partenariat et non de confrontation. Nous ne désirons en aucun temps personnaliser les dossiers. Or, l'APPQ ne se laissera pas piler sur les pieds et n'attendra pas pour judiciariser un dossier auquel l'employeur reste accroché.

Soyez assurés que nous sommes prêts à trouver des solutions de façon paritaire mais, si on nous offre la confrontation, je serai au rendez-vous pour votre santé et votre sécurité, car notre but dans la police est simple : c'est de rentrer chez nous le soir, d'embrasser notre conjoint ou conjointe et de coucher nos enfants. Voilà notre vrai but et ça devrait être celui de votre employeur!

En attendant de développer les points dont nous avons discuté, je vous demande d'être prudents et de signaler toute problématique en maintien de la santé-sécurité à votre délégué ou à votre directeur.

Ensemble, construisons un milieu de travail sécuritaire.

### **Daniel Rolland**

Vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles

## NOUVELLES DU CPC

Depuis la mi-avril, nous avons débuté un processus de discussions avec l'employeur visant à régler plusieurs dossiers de griefs soumis à l'arbitrage ou autres, tels que le placement des AAHV, afin de régler un certain nombre de dossiers avant le début de la négociation du contrat de travail. Ainsi, nous avons conclu jusqu'à présent, 15 juin 2015, certaines ententes avec l'employeur dont voici les principales :

### Entente AAHV

Au cours des dernières semaines, avant le Congrès des délégués, nous avons été interpellés par l'employeur qui nous faisait part de sa problématique en matière de dotation et sa capacité d'offrir des postes aux membres sur appel et horaire variable qui atteignent 36 ou 48 mois de variabilité. Les motifs qui ont engendré cette problématique sont de plusieurs ordres, tels que les mesures d'austérité imposées par le Gouvernement, le ralentissement de l'embauche, la restructuration de l'encadrement à la Sûreté et un nombre croissant d'emplois vacants depuis plus de 120 jours, pour ne nommer que ceux-là. L'ensemble de ces facteurs a conduit petit à petit à la situation actuelle. Dans un même temps, l'employeur nous fait part de son besoin de maintenir une certaine variabilité des membres AAHV. C'est avec ces éléments que la discussion et la réflexion se sont faites par les représentants de l'APPQ, puis paritairement avec l'employeur jusqu'à la conclusion d'une entente qui a été présentée aux délégués lors du dernier congrès.

Quant à l'application de cette entente, l'employeur a mis en ligne sur l'Intranet une foire aux questions qui reprend tous les points de l'entente.

Il faut préciser, en terminant, que cette entente demeure valide tant que l'employeur n'aura pas remédié aux motifs ayant mené à la problématique. Pour toute question additionnelle, je vous invite à communiquer avec votre délégué qui saura vous répondre ou à qui adresser votre question.

### Entente du sous-comité des Griefs

Historiquement, ce sous-comité a été mis en place pour traiter un lot de griefs accumulés depuis de nombreuses années parce que le temps des responsables de chacun des départements de l'APPQ était accaparé à d'autres tâches reliées à la négociation. On n'a qu'à penser à l'entente sur l'encadrement de 2002, le contrat de travail 2002-2010 et tous les éléments en découlant, la

négociation de la politique de gestion EMP. PLAC. – 31 et bien d'autres.

On peut aussi dire que le véritable envol de ce sous-comité a été fait à compter de 2006, année de la conclusion du contrat de travail 2002-2010 et d'une entente entre la Sûreté et l'APPQ pour circonscrire les responsabilités du sous-comité aux Griefs d'avant 2006. Depuis ce temps, il n'y a aucun doute que ce sous-comité a rempli sa mission, et ce, peu importe les individus qui y ont été assignés. À la conclusion du contrat de travail 2010-2015, une nouvelle entente est intervenue afin d'élargir le mandat du sous-comité pour les griefs ayant pris naissance avant l'application du contrat de travail 2010-2015.

La dernière rencontre du sous-comité des Griefs a été tenue le 8 novembre 2014. Depuis, les membres du CPC syndical ont revendiqué la reprise des travaux de ce sous-comité fort utile dont l'efficacité a été démontrée à travers le temps.

Lors de la dernière réunion du CPC (10 juin 2015), les parties ont convenu et signé une nouvelle entente visant, d'une part, les règles de fonctionnement du sous-comité et, d'autre part, la répartition des coûts entre les parties. Cette entente ne limite plus le sous-comité des Griefs à l'étude de griefs définie par leur prise d'effet, mais vise l'ensemble des griefs passés et futurs.

D'ailleurs, dès le lendemain de la signature de l'entente, la représentante patronale au sous-comité des Griefs, M<sup>me</sup> Virginie Péloquin, prenait contact avec notre représentant, M. Alphée Simard, pour définir le prochain ordre du jour et fixer des dates de rencontre.

### Entente sur la récupération de la prime de rotation de 1,8 % versée en trop

En septembre 2013, je déposais deux griefs au nom de l'Association pour et à l'acquis des trois membres de la province contestant, d'une part, l'intention de l'employeur de récupérer des sommes versées en trop au compte REER de ces membres et, d'autre part, la façon dont l'employeur s'y prenait pour effectuer ces remboursements.

Depuis le dépôt des griefs, une première entente a été signée le 14 mai 2014. Cette entente vise le deuxième volet du grief, à savoir la façon dont l'employeur peut procéder à ladite récupération de sommes versées en trop. Cette façon de faire n'a pas été utilisée jusqu'à présent puisqu'au cours



des vérifications faites par l'employeur il s'est avéré que, pour la très grande majorité des cas, il s'agit d'un problème de programmation informatique qui est à l'origine de la problématique.

Ainsi, les parties ont signé une entente le 10 juin 2015. Cette entente vise le premier volet des griefs, soit la récupération de sommes d'argent. Par cette entente, l'employeur renonce à récupérer les sommes d'argent versées en trop jusqu'à la date de signature de l'entente. Cette entente prévoit également le droit de l'employeur de récupérer des sommes d'argent versées en trop à compter de la date de signature de l'entente selon les modalités convenues à l'entente du 14 mai 2014. Par ailleurs, l'employeur travaille sur les corrections à apporter à la programmation informatique pour résoudre la très grande majorité des problèmes rencontrés.

L'entente prévoit également l'envoi d'un communiqué conjoint par l'employeur et l'Association visant à expliquer les règles régissant la récupération de sommes versées en trop à la prime de rotation de 1,8 % à compter de la date de signature de l'entente. Au moment d'écrire ces lignes, ce communiqué conjoint n'a pas été écrit par les parties.

Pour toute autre question en regard de cette entente, n'hésitez pas à en faire part à votre délégué qui saura à qui s'adresser pour obtenir la réponse, le cas échéant.

Au moment d'écrire ces lignes, plusieurs autres dossiers font l'objet de discussions avec l'employeur en vue de conclure des ententes. Plusieurs de ces dossiers concernent des griefs portés à l'arbitrage et nous visons des règlements avant le début de l'audition de ces griefs devant l'arbitre.

### Claude Blais

Vice-président aux Griefs et à la formation



## NOUVEAUTÉS AU RÉGIME DE L'APPQ ET PRIMES en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2015

**Votre santé est notre priorité.** Nous le prouvons encore une fois cette année en augmentant les montants remboursés pour des services que nous jugeons essentiels à votre bien-être personnel autant à la maison qu'au travail. De plus, pour vous faciliter la vie, nous avons mis en place un nouveau service de remboursement numérisé. Nous apportons également d'autres changements positifs simplement parce que nous pouvons le faire.

Nous pouvons nous permettre de vous offrir ces avantages supplémentaires en raison de notre gestion rigoureuse de tous les aspects du régime. Vous participez également en appliquant les conseils pour mieux consommer, ce qui réduit également les coûts du régime. Le résultat? Des augmentations de primes inférieures à celles du marché pour les soins médicaux et dentaires, et aucune augmentation pour les autres protections. **Nous pouvons tous nous féliciter encore une fois!**

**Luc Fournier**  
Vice-président aux Finances

### TAUX DE PRIMES EN VIGUEUR À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2015

Le taux de prime des soins hospitaliers et médicaux ainsi que celui des soins dentaires augmenteront à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Le taux de prime des autres protections n'augmente pas et est garanti pour l'année.

Les augmentations de taux de l'APPQ se comparent avantageusement à celles du marché sur une période de cinq ans. En effet, tandis que l'augmentation de taux de prime du marché pour les soins hospitaliers et médicaux est de 6,3 %, l'augmentation de l'APPQ de 3,2 % est presque deux fois moins élevée. Quant aux soins dentaires, l'écart est plus petit, mais l'augmentation est tout de même moins élevée que celle du marché, soit 3,2 % comparativement à 4,5 % pour le marché.

**Soins hospitaliers et médicaux : + 3 %**  
**Soins dentaires : + 2,5 %**  
**Assurance vie de base : 0 % d'augmentation**  
garantie jusqu'au 30 juin 2016

Prenez note que selon le contrat de travail, le montant de la protection d'assurance vie de base augmente à **107 000 \$**. Donc, même si le taux de prime n'augmente pas, le coût de cette protection sera légèrement plus élevé, car la protection sera plus élevée.

**Assurance vie facultative : 0 % d'augmentation**  
garantie jusqu'au 30 juin 2018

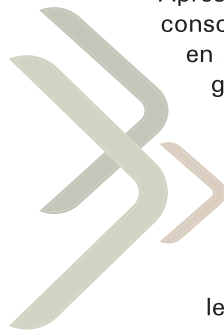
L'assurance vie facultative se prolonge maintenant jusqu'à l'âge de 75 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et la protection maximale passera de 250 000 \$ à 125 000 \$ à compter de l'âge de 70 ans.

**Maladies redoutées : 0 % d'augmentation**  
garantie jusqu'au 30 juin 2018

Vous pouvez prendre connaissance de la grille de coûts des protections dans le portail **Assurances** à la section **Assurance maladie et vie**.

## AUGMENTATION DE CONSOMMATION DE MÉDICAMENTS ORIGINAUX DE 22 %

**22 % d'augmentation de consommation de médicaments originaux en 2014.**



Après avoir connu deux excellentes années de réduction de consommation de médicaments originaux (-28 % en 2012 et -29 % en 2013) au profit d'une consommation plus élevée de médicaments génériques, l'augmentation de 22 % est pour le moins surprenante.

Nous ne dirons jamais assez combien les médicaments génériques sont moins chers que les médicaments originaux. Les consommer a un effet bénéfique sur les coûts du régime de même que dans votre portefeuille. Pour remédier à cette situation, nous communiquerons sous peu directement avec les consommateurs de ces médicaments pour les informer d'une version générique disponible.

### Surveillez les nouveaux médicaments génériques disponibles

Le brevet des médicaments originaux indiqués ci-contre est arrivé à échéance ou y arrivera sous peu. Cela signifie qu'une version générique est déjà disponible ou le sera bientôt. Vérifiez si votre médicament original y est mentionné et renseignez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien pour en obtenir la version générique.

Version générique disponible pour remplacer : **Concerta et Cipralax**

Version générique bientôt disponible pour remplacer : **Copaxone, Ezetrol, Celebrex, Symbicort et Cymbalta**

## RECEVEZ PLUS DU RÉGIME POUR OBTENIR PLUS D'AIDE

### Montants additionnels pour les thérapies

Nous augmentons les remboursements pour les thérapies fermées ou externes auprès d'un établissement approuvé par l'APPQ pour, entre autres, les traitements suivants :

THÉRAPIE	REMBOURSEMENT
Détresse psychologique	Remboursement jusqu'à <b>concurrence de 150 \$</b> par jour et <b>de 28 jours</b> par thérapie
Épuisement professionnel	
Crise suicidaire	
Jeu compulsif	
Toxicomanie	
Gestion de la colère	Remboursement jusqu'à <b>concurrence de 200 \$</b> par jour et <b>de 6 jours</b> par thérapie
Syndromes post-traumatiques	Remboursement jusqu'à <b>concurrence de 200 \$</b> par jour et <b>14 jours</b> par thérapie

**N'OUBLIEZ PAS!**

**Vous avez accès en tout temps au service d'aide confidentiel** offert par des spécialistes de la santé et de la criminologie.

Soir et nuit : **1 888 315-0007**,  
de 8 h à 17 h : **581 742-7001**,  
**[www.lavigile.qc.ca](http://www.lavigile.qc.ca)**

# TERMINÉ LES PAPIERS!

## Procédure simplifiée pour le remboursement de vos frais médicaux et dentaires

Vous pouvez dorénavant obtenir le remboursement des frais médicaux ou dentaires en faisant parvenir vos factures numérisées à l'APPQ par courriel. **L'envoi de documents papier par la poste n'est donc plus nécessaire.** Une économie de papier, de temps et de coût!

### Des étapes simples

**1**

**Indiquez votre matricule sur vos factures.**

**2**

**Numérisez vos factures (*scan*) ou prenez simplement une photo numérique.**

**3**

**N'oubliez pas de joindre la recommandation médicale, lorsqu'elle est requise.**

Pour savoir si une recommandation médicale est requise, veuillez consulter l'article 15.05 du règlement du régime se trouvant dans le portail **Assurances** à la section **Assurance maladie et vie.**

**4**

**Faites-nous parvenir le tout au courriel pertinent :**

**Soins médicaux :**

reclamation**maladie**@appq-sq.qc.ca

**Soins dentaires :**

reclamation**dentaire**@appq-sq.qc.ca



**Puis-je continuer d'envoyer mes demandes de remboursement par la poste?**

Oui, votre remboursement s'effectuera sans problème comme avant.



**Est-ce que ma carte médicaments et soins dentaires fonctionne toujours?**

Oui, rien ne change au fonctionnement de la carte. Si vous l'utilisez, **vous n'avez pas à envoyer de factures à l'APPQ.**

**Utilisez votre carte médicaments et soins dentaires pour un remboursement plus rapide.**

**assurances@appq-sq.qc.ca**

Pour toute autre demande ou correspondance, veuillez continuer d'utiliser l'adresse courriel du département des assurances.

### **Ce qui n'est pas accepté**

- Les reçus de caisse.
- Les reçus rédigés à la main, c'est-à-dire sans étampes ou en-têtes imprimés.
- Les télécopies (fax).

La procédure complète est indiquée dans le portail **Assurances** à la section **Assurance maladie et vie.**

## FAITES MAINTENANT LE 1!

Vous devez maintenant composer le 1 pour joindre le centre d'appel du régime d'assurance collective de l'APPQ.

N'hésitez pas à communiquer avec l'APPQ au 450 922-5414, **poste 1** pour toute question relative à votre régime d'assurance collective.

Offre  
exclusive aux  
membres de  
l'APPQ



## Forfait corporatif

Inclus :

Appels locaux illimités

250 minutes d'appel interurbain au Canada

Appels de TELUS à TELUS partout au Canada

Messages textes et multimédias illimités au Canada

3 Go de données au Canada

Afficheur, Boîte vocale, Appel en attente gratuits

Et bien plus!



**Communiquez avec un de nos représentants  
pour plus d'infos!**

Obtenez  
**20 %** de rabais sur  
vos accessoires en magasin!  
Seulement offert chez



**1 877 627-6453**

[acrepeau@altocommunication.com](mailto:acrepeau@altocommunication.com)



Certaines conditions s'appliquent, voir détails en magasin. Offre d'une durée limitée.

400, boul. St-Joseph, suite 2, Drummondville, J0H 1M0 / 1999, rue Nobel, local 15, Ste-Julie, J3E 1Z7 / 855, ch. Grand-Bernier N., suite 100, J3B 8H8 / [www.altocommunication.com](http://www.altocommunication.com)

## ASSERMENTATION

Le 14 mai dernier, a eu lieu l'assermentation de nouveaux policiers entrant dans la grande famille de la Sûreté du Québec et de l'APPQ. J'ai eu la chance et le privilège de remettre le cadre du Code d'éthique à un nouveau policier, Yohan Holmes, fils du sergent Stéphan Holmes; délégué depuis plusieurs années dans le district du Lac-Saint-Jean. Pour l'occasion, il était accompagné de son grand-père Georges, policier retraité de la SQ et membre fondateur de l'APPQ à ses tout premiers débuts. Ce fut un moment très émouvant et enrichissant de voir trois générations de policiers qui s'investissent dans une profession aussi noble que la nôtre. Yohan bénéficie d'excellents modèles tant au niveau du travail que de l'implication syndicale. Ses prédécesseurs ont marqué, par leur implication et leur détermination, notre organisation et nul doute qu'il laissera également son empreinte. Nous lui souhaitons une longue et belle carrière à l'image de son père et de son grand-père.

Il faut aussi souligner que M. Georges Holmes compte également deux autres enfants au sein de la Sûreté, soit Kathy et Cindy, ce qui fait sans contredit de cette famille une des plus présentes dans notre organisation.

## DEUX HÉROS DE L'OMBRE

En novembre 2012, lors du Gala des Prix Policiers, nous avons remis deux Cristal à nos héros de l'ombre, deux membres des Renseignements de sécurité Ouest qui sont intervenus au péril de leur vie pour terrasser l'homme qui en voulait à la vie de la première ministre de l'époque, M<sup>me</sup> Pauline Marois. Heureusement, cela s'est bien terminé pour nos membres et l'attentat n'a fait que deux blessés, ce qui aurait pu être beaucoup plus lourd comme bilan, étant donné la capacité du forcené à faire feu avec plusieurs armes et munitions en sa possession. Le 8 avril 2015, nos deux membres en question ont reçu, de la main de notre directeur général Martin Prud'homme, la plus haute distinction donnée à un agent de la paix au Québec. En 43 ans, seulement 110 policiers travaillant au Québec ont reçu cet honneur par le ministère de la Sécurité publique du Québec. Il s'agit de la Croix de bravoure, remis à M. Jean-Marc Rochon qui est délégué au Grand quartier général avec moi depuis plusieurs années et de son collègue M. Stéphane Champagne. Nous les félicitons une fois de plus de la part du Conseil de direction de l'APPQ... Vous êtes notre fierté!

### **Alphée Simard**

Directeur syndical  
Quartier général de Montréal



De gauche à droite :  
Georges Holmes, Yohan Holmes et Stéphan Holmes



De gauche à droite :  
Jean-Marc Rochon, Martin Prud'homme et Stéphane Champagne

# Prêt pour des projets?



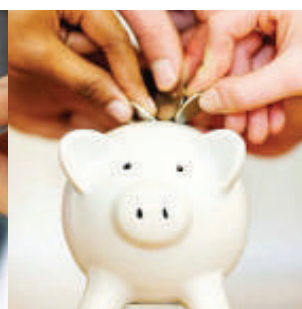
Rénovation



Vacances



Refinancement



Renouvellement

## UN APPEL SUFFIT!

- ✓ **Conseils pratiques**
- ✓ **Meilleurs taux**
- ✓ **Conditions gagnantes**



[www.tauxhypotheque.ca](http://www.tauxhypotheque.ca)

Équipe **GUINAN-LAVOIE**  
courtiers immobiliers hypothécaires

**1-844-MON-APPQ**  
(1-844-666-2777)

## TOUJOURS FAIRE PLUS AVEC MOINS... IMPOSSIBLE!

Bonjour chers collègues,

Voilà un des principaux messages qui ressort du 47<sup>e</sup> Congrès des délégués qui s'est tenu du 28 au 30 mai dernier. Ce message prend plusieurs formes. Que l'on parle des inquiétudes reliées à la restructuration actuelle qui prend place dans la direction de l'organisation ou des effectifs en place dans différentes sphères, l'éventail est large et les inquiétudes sont grandes.

Plusieurs gestionnaires sont conscients mais ont les mains liées par différents aspects. J'ai discuté avec plusieurs d'entre eux sur le fait qu'il y avait une limite à dire qu'on peut faire plus avec moins! Il faut même dire maintenant qu'on va faire moins avec moins! Le niveau de saturation est atteint dans une grande partie de l'organisation! Plusieurs étaient d'accord qu'il faut revoir l'ensemble de ce que l'on fait!

En lien avec tout ceci, je retiens une citation qui a été faite par notre président Pierre Veilleux à la clôture du Congrès. J'espère bien le citer : « il y a ceux qui gèrent le risque et il y a ceux qui prennent les risques! » Nous prenons les risques de vos décisions. Cette citation résume bien l'état d'esprit des membres par rapport aux décisions de leurs gestionnaires.

Plusieurs propositions sur le sujet prenant différentes formes ont été amenées sur le plancher du Congrès. Je n'ai pas hésité à me prononcer devant les délégués et mon intervention regroupait l'ensemble de la problématique pour l'ensemble des effectifs.

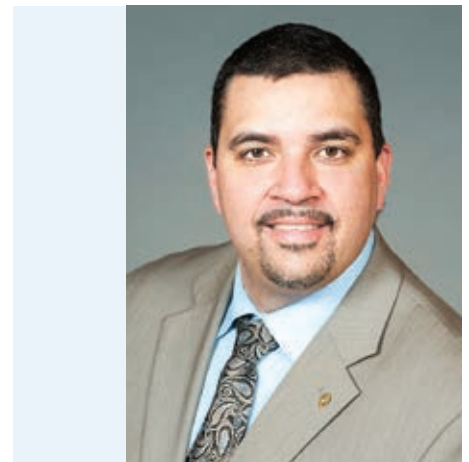
Immédiatement après les interventions qui s'en sont suivies et l'adoption de

cette proposition à l'unanimité, le directeur général, M. Martin Prud'homme, est venu nous rencontrer. Il a fait un discours intéressant, se permettant même de dire qu'il était conscient des inquiétudes sur les effectifs et qu'il avait entendu parler de la proposition qui venait de se voter alors qu'il attendait dans le corridor! Il nous a dit qu'il voulait réduire la taille de sa structure de gestion pour se libérer une marge de manœuvre et en avoir plus sur le terrain dans un but d'efficacité à tous les niveaux.

Le résumé des commentaires des délégués, suite à cette intervention était qu'ils avaient trouvé les propos intéressants mais plusieurs sont sceptiques et nous attendons les résultats avec impatience!

Pourquoi? Parce qu'avant son arrivée à la tête de notre organisation et encore maintenant, certains gestionnaires d'unités vont depuis des années rencontrer des élus au CSP pour diminuer les effectifs minimums sur la foi de statistiques par période d'appels moins achalandée! C'est cette situation qui a mené à la proposition qui vient directement des membres aux prises avec cette situation.

Là je ne parle même pas des spécialités qui sont appelées à toute heure du soir et de la nuit comme les gens du SIJ qui sont épuisés à passer des nuits debout avec parfois deux ou trois appels par nuit sans dormir et la journée recommence! On augmente les tâches mais très rarement le personnel! Cet exemple pourrait s'appliquer à plusieurs boîtes de spécialistes ou d'enquêteurs!



Il faut comprendre cependant une chose très importante sur le sujet. Il ne suffit pas d'aller au Congrès et faire une proposition au micro pour que le syndicat, par ses dirigeants, prenne la charge du dossier à lui seul et on attend le résultat. L'APPQ ce n'est pas uniquement le bureau exécutif, le conseil de direction ou les délégués! L'APPQ c'est l'ensemble de ceux-ci mais également l'ensemble des 5 400 membres. La force d'un syndicat est l'implication de ses membres en temps opportun. Alors tout le monde a son rôle à jouer. Il faudra en être bien conscient le temps venu!

La police ce n'est pas simplement de répondre aux appels! La patrouille c'est bien plus que ça! Et encore là, il faut être en nombre suffisant pour y répondre à ces appels, et y travailler, ceci incluant l'ensemble des spécialités!

**Toujours faire plus ou les mêmes choses avec moins...**, il vient un temps où c'est **Impossible!**

Bonnes vacances chers collègues et soyez prudents!

**Dominic Ricard**

Directeur Mauricie / Centre-du-Québec



Lise Thériault, ministre de la Sécurité publique et Pierre Veilleux, président de l'APPQ



## DISCOURS D'OUVERTURE DU PRÉSIDENT PIERRE VEILLEUX

Bonjour à tous et bienvenue au premier Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force. Je me présente, mon nom est Pierre Veilleux et je suis le président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, l'APPQ.

Notre Association est fière, avec notre partenaire, la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, et nos collaborateurs, la Sûreté du Québec et l'ENPQ, de vous accueillir pour vous présenter une série d'activités portant sur l'ensemble des facettes couvrant l'usage de la force lors d'interventions policières.

Vous aurez l'occasion d'entendre, aujourd'hui et demain en avant-midi, des panélistes, des experts et des spécialistes de divers horizons discuter entre eux et avec vous, de réalités parfois très complexes qui se cachent derrière le travail des policiers sur des sujets comme le dispositif à impulsion électrique, les caméras corporelles, les enquêtes indépendantes et j'en passe.

Dans une décision récente, un juge de la Cour suprême du Canada exprimait sa dissidence à la reconnaissance du droit à la syndicalisation des membres de la GRC, de la manière suivante :

« La façon dont les juges majoritaires conçoivent la notion de véritable négociation collective, laisse implicitement entendre que la direction est l'ennemi des employés et que la seule façon pour ces derniers d'améliorer leur sort, consiste à recourir à la confrontation et à l'affrontement ».

À mon avis, ce n'est pas la bonne manière de définir notre Association qui représente l'ensemble des membres de la Sûreté de Québec. Si notre organisation syndicale a su

veiller à la négociation du contrat de travail des hommes et des femmes qu'elle représente depuis près de 50 ans, il ne faut pas perdre de vue que nous avons toujours cherché à favoriser le développement de la profession policière, et ce, particulièrement par l'échange des connaissances.

C'est dans cet esprit qu'a germé l'idée d'organiser ce sommet. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement d'autres activités initiées par notre Association, comme la création en 2008 du Cercle des représentants de la défense des policiers; la tenue annuelle d'un colloque suivi de la publication de textes rédigés par des professionnels œuvrant dans le domaine lié à l'activité policière.

Notre Association a toujours été ouverte aux chocs des idées, car nous croyons qu'en mettant en présence des opinions divergentes, il nous sera permis de faire éclore des idées nouvelles sur des sujets souvent très délicats.

En terminant, j'exprime le souhait que vous allez quitter demain midi avec des réflexions, des concepts, des images et des données qui vous aideront à répondre à la problématique à laquelle sont quotidiennement confrontés les membres de l'APPQ et l'ensemble des agents de la paix du Québec, **soit celle de l'usage de la force.**

Je vous souhaite un bon sommet.

J'invite maintenant le directeur général de la Sûreté du Québec, M. Martin Prud'homme, à venir prendre la parole.

Merci!

**Pierre Veilleux**  
Président

## SOMMET INTERDISCIPLINAIRE SUR L'USAGE DE LA FORCE

Les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai derniers s'est tenu le Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force à l'École nationale de police du Québec. Ce Sommet, qui fut au départ une initiative syndicale organisée par l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec ainsi que la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, a pu se réaliser en collaboration avec la Sûreté du Québec et l'École nationale de police du Québec. Je tiens à souligner que l'instigateur de cet ambitieux projet est notre vice-président à la Déontologie et à la discipline, M. Jacques Painchaud.

Cette activité, qui fut en quelque sorte une première au Québec, a su réunir plus de 250 personnes sous un même toit afin d'aborder et de discuter d'enjeux sensibles reliés à l'usage de la force dans le milieu policier au Québec. Parmi nos participants à ce Sommet, nous pouvions compter sur plusieurs organisations policières tant syndicales qu'employeurs, des représentants de la déontologie policière, du bureau des enquêtes indépendantes, de la direction de la poursuite criminelle et pénale, du ministère de la Sécurité publique, des experts

en emploi de la force, des psychologues et j'en passe. Tous les intervenants qui ont à traiter de près ou de loin de l'usage de la force y étaient.

Afin de vous conscientiser aux sujets traités lors de ce Sommet, je joins au présent article un résumé des sept ateliers qui y furent tenus. Il s'agit d'un document qui fut préparé en l'occurrence pour les divers médias qui se sont intéressés à l'événement.

Bonne lecture!

**Pierre Veilleux**  
Président





## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

### RÉSUMÉ POUR LES MÉDIAS

## ATELIER 1 - LA FORMATION POLICIÈRE EN USAGE DE LA FORCE

Est-il possible pour un individu de ne pas être incommodé par plusieurs jets de poivre de Cayenne en s'arrosant le visage d'un pichet de bière pour ensuite narguer les policiers qui tentent de le maîtriser? Est-il vrai qu'il suffit de se retrouver à l'intérieur d'un périmètre de moins de 20 pieds d'un homme armé d'un couteau pour se mettre en péril? Pourquoi faut-il tirer dans le centre masse avec son arme de service plutôt que dans les jambes comme la vedette du dernier film policier? Voici quelques vidéos que des spectateurs attentifs ont pu visionner tout en écoutant les sages commentaires d'experts en utilisation de la force lors d'une rencontre qui a eu lieu à l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Organisé par l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, en collaboration avec la Sûreté du Québec (SQ) et l'ENPQ, cet événement a réuni des agents de la paix, des fonctionnaires, des criminologues et des juristes travaillant notamment dans le domaine de la surveillance du travail des policiers.

C'est ainsi que M. Bruno Poulin, expert-conseil à l'ENPQ, le sergent Martin Lechasseur, spécialiste en techniques d'interventions policières à la SQ et le capitaine Steeve Carrier, responsable en usage de la force du SPVQ, ont pu s'attaquer à certains mythes concernant la problématique de l'usage de la force tout en suggérant des pistes de solutions fort intéressantes pour le travail des policiers sur le terrain. Dans un langage cherchant à vulgariser des concepts et techniques de manière à faire en sorte que la discussion soit compréhensible à l'ensemble des 250 participants à la conférence dont notamment des tiers ne venant pas du milieu policier, chacun des panélistes a su expliquer sa perception des diverses vidéos présentées et soumettre son opinion sur les enjeux de l'usage de la force.





## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

### RÉSUMÉ POUR LES MÉDIAS

## ATELIER 2 – RAPPORT DU CREF

Le jeudi 30 avril 2015, des policiers syndiqués et des officiers haut gradés de plus de deux douzaines d'organisations policières, une quarantaine d'avocats, des criminologues et des intervenants du domaine policier ont eu l'opportunité d'entendre des représentants de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) présenter les résultats d'une étude inédite sur les altercations physiques ayant causé des accidents de travail chez des policiers de la Sûreté du Québec en 2011-2012. C'est ainsi que les participants à cette conférence, ayant eu lieu à Nicolet dans les murs de l'École nationale de police du Québec, ont pu en apprendre non pas sur les responsabilités de chacun lors de ces malheureux événements, mais surtout sur la « chaîne des causalités » et facteurs contributifs de ceux-ci et ainsi dégager des pistes de solutions pour s'attaquer à la source aux dangers du travail des policiers se trouvant sur le terrain.

Il faut souligner que cette recherche rigoureuse, qui a duré environ 18 mois, fut effectuée notamment à l'aide de questionnaires spécifiquement conçus pour cette étude. Il appert que ces questionnaires furent soumis lors de rencontres avec plusieurs policiers visés par ladite recherche. D'ailleurs, les participants à la conférence de Nicolet ont eu la chance d'avoir un échantillon de ces entrevues dirigées par la présentation d'une vidéo fort instructive sur le sort des policiers blessés lors d'une altercation physique.

Cette présentation de la recherche de l'APPQ s'est avérée particulièrement intéressante par le courage de ses auteurs pour aborder des questions difficiles et variées sur la problématique de l'usage de la force. Mais, surtout, il ressort des résultats de celle-ci plusieurs informations porteuses de pistes de solutions.





## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

### RÉSUMÉ POUR LES MÉDIAS

## ATELIER 3 – ENQUÊTES CRIMINELLES

Le 9 mai 2013, l'Assemblée nationale du Québec a adopté un projet de loi visant à mettre sur pied le Bureau des enquêtes indépendantes (le BEI). Cet organisme aura la responsabilité d'effectuer les enquêtes criminelles concernant les décès à la suite d'une intervention policière. Selon plusieurs observateurs, le BEI du Québec s'inspire du modèle ontarien du Special Investigation Unit (SIU). Compte tenu que le BEI sera opérationnel dans quelques mois, l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec en collaboration avec la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec et la Sûreté du Québec ont organisé la tenue d'une conférence à l'ENPQ sur le déroulement de ce type d'enquêtes.

C'est ainsi que des policiers syndiqués et des officiers haut gradés de plus de deux douzaines d'organisations policières, une quarantaine d'avocats, des criminologues et des intervenants du domaine policier ont eu l'opportunité d'entendre des enquêteurs chevronnés travaillant au sein de la division des Crimes contre la personne du SPVM et de la SQ raconter leur expérience des dernières années lors des « enquêtes indépendantes ». Le panel de discussion était également composé de M<sup>e</sup> Nadine Touma, criminaliste spécialisée en la matière ainsi que l'avocat Ian Scott. Il faut souligner que ce dernier, en plus d'être un ancien procureur de la Couronne, a eu le privilège d'assumer la direction du SIU ontarien, et ce, pendant cinq années.

Quelles sont les obligations des enquêteurs du BEI? Pour maintenir la confiance du public, de quelle manière doit-on se comporter à l'égard des policiers ayant le statut de témoin? Quels sont les critères de la responsabilité du policier sujet de l'enquête indépendante pour être en mesure de déposer une accusation criminelle? Voici certaines des questions qui furent abordées par le panel lors d'une rencontre fort intéressante sur le sujet. Il est à espérer que le BEI pourra éventuellement s'inspirer des sages réflexions de ce panel qui apportent un éclairage sur une situation fort complexe.



Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec





## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

### RÉSUMÉ POUR LES MÉDIAS

#### ATELIER 4 – *TASER GUN*

Plus de 900 fois par jour, un *Taser* est déployé par un policier à travers le monde. Pourtant, depuis quelques années, cette arme soulève la controverse. Cette mauvaise perception du public est sans doute le résultat du battage médiatique suscité par les affaires Castagnetta, Dziekanski et Quilem Registre. Et, pourtant, il appert qu'à ce jour aucune étude n'a pu établir un lien direct entre l'usage du *Taser* et la mort d'un individu.

À l'École nationale de police du Québec, lors d'une conférence regroupant des intervenants du milieu juridique, des policiers d'une vingtaine d'organisations policières et des experts en usage de la force, le recours au *Taser* par des agents de la paix du Québec fut à l'ordre du jour. C'est ainsi que des vidéos sur l'utilisation de cette arme ont fait l'objet d'une discussion animée entre les membres du panel composé du Commissaire à la déontologie policière du Québec, de représentants syndicaux et des responsables de la division des Affaires internes de divers corps policiers. Mais, à la lumière des interventions de chaque membre de ce panel, on a pu rapidement constater l'émergence d'un consensus. Le *Taser* demeure à ce jour un outil fort utile pour les policiers désirant maîtriser de manière sécuritaire un individu armé d'un couteau, d'un bâton de baseball ou d'un marteau.

Quiconque a eu l'opportunité d'assister à l'enquête publique du coroner Malouin sur la mort de M. Alain Magloire a pu également réaliser à quel point le *Taser* représente une alternative intéressante à l'arme à feu pour monsieur le coroner. Faut-il se surprendre de cette conclusion si l'on considère les principales recommandations des intervenants ayant eu à réfléchir et à se prononcer sur le *Taser*? À la lecture de plusieurs rapports comme celui du coroner Brochu sur la mort de Farshad Mohammadi dans le métro de Montréal, ou encore celui de l'ancien juge de la Cour suprême Iacobucci sur la mort de Sammy Yatim dans un tramway de Toronto, il est évident que tous et chacun suggèrent fortement aux autorités politiques d'élargir l'utilisation du *Taser*.



Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec





## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

### RÉSUMÉ POUR LES MÉDIAS

## ATELIER 5 – COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Le jeudi 30 avril 2015, un panel composé de chercheurs universitaires et d'un officier exerçant des fonctions en matière disciplinaire a abordé la relation entre un comportement éthique et la problématique de l'usage de la force. Lors de cette discussion, ils ont abordé plusieurs questions très pertinentes comme celles-ci :

- Pour répondre à un comportement dérogatoire, les mesures alternatives sont-elles une approche à préconiser plutôt que de se limiter à punir le policier fautif en le sanctionnant?
- Est-il possible de s'intéresser davantage à des facteurs institutionnels et de l'environnement du travail qui facilitent le déploiement des inconduites plutôt que de cibler seulement le policier ayant eu des écarts de conduite?
- Peut-on identifier des facteurs managériaux touchant les gestionnaires de premier et deuxième niveaux pour atténuer les risques éthiques et ainsi prévenir les inconduites policières?

C'est ainsi qu'un groupe de 250 personnes, composé notamment de policiers syndiqués et d'officiers haut gradés de plus de deux douzaines d'organisations policières et d'une quarantaine d'avocats, ont eu l'opportunité d'entendre les présentations de l'inspecteur Gaston Bellemare, président de l'autorité disciplinaire de la Sûreté du Québec, le criminologue Rémi Boivin de l'Université de Montréal et le professeur de l'ENAP, Yves Boisvert.





## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

### RÉSUMÉ POUR LES MÉDIAS

## ATELIER 6 – CAMÉRA CORPORELLE

Actuellement, plusieurs services de police ont l'intention, si cela n'est pas déjà fait, d'instaurer des projets pilotes pour munir chaque policier sur la route d'une caméra à l'épaule. Lors d'une conférence ayant eu lieu à l'ENPQ le 1<sup>er</sup> mai 2015 devant plus de 200 policiers, avocats, criminologues et intervenants du milieu, des spécialistes en discipline et déontologie policières en compagnie d'un journaliste chevronné se sont interrogés sur les problématiques suivantes :

- la protection de la vie privée d'une personne ou de sa réputation;
- les enquêtes criminelles concernant un décès ou une blessure grave à la suite d'une intervention policière;
- l'appréciation du travail des agents sur le terrain par l'organisation policière;
- les enquêtes du Commissaire à la déontologie policière;
- la formation requise pour les patrouilleurs.

Pour chaque problématique, le panel composé d'experts en la matière a fait état d'un certain nombre de suggestions fort intéressantes. Plusieurs participants de la conférence ont exprimé le souhait que celles-ci suscitent la réflexion des organisations policières du Québec et des autorités politiques avant de distribuer cette caméra à l'épaule aux patrouilleurs sur la route.



Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec





## Sommet interdisciplinaire sur l'usage de la force

### RÉSUMÉ POUR LES MÉDIAS

## ATELIER 7 – STRESS POST-TRAUMATIQUE

Le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2015, un panel composé de trois psychologues spécialisés en relation d'aide en milieu policier a soumis ses réflexions sur un sujet fort délicat, à savoir le stress post-traumatique découlant de l'usage de la force. Ils se sont attardés particulièrement à l'état de vulnérabilité du policier sous enquête, et ce, devant un groupe de 250 personnes composé notamment de policiers syndiqués et d'officiers haut gradés de plus de deux douzaines d'organisations policières et d'une quarantaine d'avocats.

Effondrement psychique, perte de repères, isolement, auto-reproches, sentiments d'indignité et de non-valeur, idées suicidaires, irritabilité, tristesse constante, repli sur soi, voici quelques conséquences de la culpabilité que peut ressentir un policier impliqué dans la mort d'une personne dans le cadre d'une intervention. Comment répondre à cela? Quels sont les besoins à court et à long termes? Quelles sont les mesures de soutien pour répondre à ses besoins? Doit-on offrir systématiquement un *debriefing* du groupe visé à la suite de toute intervention et réduire le stress? Comment les organisations policières doivent-elles être vigilantes à la suite d'exposition à des situations traumatogènes? Voici quelques questions auxquelles M<sup>me</sup> Danielle Poirier de la Maison La Vigile a tenté de répondre.

Les participants à cette conférence ayant eu lieu à Nicolet ont également eu la chance d'entendre la présentation du docteur Normand Martin sur le fait que le policier doit faire face aux jugements de ses pairs et à celui des médias ainsi que sur les impacts sur sa vie familiale. Le docteur Martin a également soumis des propositions intéressantes sur les mesures qu'une organisation policière devrait prendre dans ce type de situation.

Pour terminer, le panel était également composé du psychologue John Gosselin dont le titre de sa présentation était : « Le policier en tant qu'être humain : l'être humain derrière l'uniforme ». Il nous a fait une brillante démonstration des phénomènes psychologiques liés au stress lors d'un incident critique impliquant l'usage de la force.



Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec



## NOUVEAUX ET FUTURS RETRAITÉS DE L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

Nom	Matricule	Date	Nom	Matricule	Date
LAFLAMME Jacques	8420	2014-10-14	CLAVEAU Yvon	8019	2015-03-31
POIRIER Pierre	7106	2015-01-08	LACOMBE Patrice	7680	2015-03-31
GAGNON Richard	13881	2015-01-14	LANGÉVIN Claude	8152	2015-03-31
BÉDARD Jocelyn	10722	2015-01-16	PELLERIN France	8556	2015-03-31
CLOUTIER Gaétan	10485	2015-01-17	DIONNE Mario	7462	2015-03-31
BOSSÉ Jean	6867	2015-01-17	LEBLOND Bernard	7771	2015-03-31
LAROCHE Yves	7557	2015-01-17	LAVOIE Pierre	10525	2015-04-01
CHABOT Denis	7788	2015-01-18	LAPRISE Mario	7125	2015-04-01
PLOURDE Christian	7541	2015-01-18	APRIL Claude	10205	2015-04-01
DES ROCHERS Sylvie	7542	2015-01-21	LABERGE Jean	7721	2015-04-01
MONETTE Luc	8645	2015-01-25	THIFAUT Richard	15878	2015-04-01
BERNARD José	8278	2015-01-27	BERGERON Pierre	10729	2015-04-01
THOMPSON John James	10928	2015-01-29	BOUTIN Carole	8644	2015-04-01
BOISVERT Michel	11052	2015-02-01	DROUIN Denis	7423	2015-04-01
ST-ONGE Pierre	7652	2015-02-02	FERLAND Jean	11016	2015-04-01
SIRARD Jules	8102	2015-02-06	GERMAIN Denis	10664	2015-04-01
CHARBONNEAU Marc-André	8050	2015-02-11	LAFRENIÈRE Claude	7417	2015-04-01
DIONNE Alain	7590	2015-02-15	PHANEUF Jacques	7602	2015-04-01
RIVARD Daniel	10821	2015-02-16	MALNIG Roberto	7926	2015-04-01
LOIGNON René	7651	2015-02-17	SALVAS Claude	10910	2015-04-01
DELSAME Patrick	8809	2015-02-19	GAGNE Louis	7115	2015-04-01
UZYSKI Daniel	9057	2015-03-02	JOBERT Chantal	10858	2015-04-01
LAFORÉST Guy	8190	2015-03-02	DUFOUR Sylvain	7575	2015-04-01
KELLY Normand	7925	2015-03-04	LANGAIS Alain	10951	2015-04-01
GAGNÉ Denis	7551	2015-03-16	TREMBLAY Gérard	10691	2015-04-01
CANUEL Rémi	11105	2015-03-17	MARCHAND Gilles	7915	2015-04-02
COUTURE Claude	7525	2015-03-17	BOUCHARD Richard	10184	2015-04-05
TREMBLAY Linda	8579	2015-03-17	HAMEL Stéphane	9086	2015-04-17
CAILLOUETTE Serge	7241	2015-03-17	DESLAURIERS André	7115	2015-04-20
LÉVESQUE Pierre	10815	2015-03-17	TREMBLAY Jacques	7517	2015-04-30
DESJARDINS Denis	10960	2015-03-17	BIGRAS Guy	10649	2015-05-01
DUCHESNEAU Denis	11053	2015-03-17	BOISVERT Normand	9550	2015-05-01
TREMBLAY Sylvie	11400	2015-03-17	VANDAL Serge	7920	2015-05-01
BIRON Roger	10297	2015-03-18	BOIVIN Luc	10650	2015-05-02
BEAULIEU Jacques	8901	2015-03-18	LABRECQUE Martin	10670	2015-05-11
BLIER Jean-Denis	7859	2015-03-18	VANDAL Mario	7512	2015-05-15
MESSIER Sylvain	7449	2015-03-19	CHAUVIN Denis	10655	2015-05-15
GOUPIL Martin	7599	2015-03-19	DUFOUR Sylvain	7741	2015-05-15
DECOSTE Jacques	8165	2015-03-19	TREMBLAY Lorenzo	10290	2015-05-18
MNCICOLL Michel	6814	2015-03-19	PARENT Éric	7596	2015-05-19
CHARTIER Alex	11085	2015-03-20	PATRY Michel	7450	2015-05-19
LANGLOIS Daniel	7469	2015-03-20	RICHARD Michel	15758	2015-05-23
STUYCK Perry	7578	2015-03-21	LABELLE Michel	7882	2015-05-30
FILION Pierre	8570	2015-03-21	FOURNIER Michel	10212	2015-06-01
MORISSETTE Mario	7561	2015-03-21	MONETTE François	15757	2015-06-06
TANGUAY Marc	7775	2015-03-21	LEROUX Richard	10811	2015-06-16
CORMIER Joël	7814	2015-03-21	PARÉ Yves	8195	2015-06-17
JACQUES Daniel	7410	2015-03-25	AIROLDI Guy	7608	2015-06-17
MERCIER Denis	6709	2015-03-25	RIVARD Yves	15762	2015-06-17
BLOUIN Luc	7526	2015-03-25	FAUCHER Jacques	7629	2015-06-18
RIVARD Claude	6952	2015-03-25	MASSICOTTE Luc	11006	2015-06-19
NADEAU Richard	7575	2015-03-24	FORGET Gilles	8598	2015-06-20
LACHAPPELLE Nathalie	12668	2015-03-25	PRÉVOST Roberto	7475	2015-06-22
GUÉRETTE Denis	7847	2015-03-26	ROY Sylvain	7592	2015-06-24
BEAULIEU Gilles	6904	2015-03-27	LAROCHELLE Normand	7955	2015-06-26
BUSSIÈRES Jean	7889	2015-03-27	GAUTHIER David	7584	2015-07-01
SALOIS Denis	7885	2015-03-27	LEPAGE Nelson	15685	2015-07-01
LAURENDEAU Louis	7750	2015-03-27	FORGET Michel	7742	2015-07-05
LALIBERTÉ Luc	7751	2015-03-28	TASSÉ Alain	8514	2015-07-06
GAGNÉ Richard	6806	2015-03-28	BROCHU Pierre	7568	2015-07-07
DUFOUR Éric	7948	2015-03-28	FOURNIER Stéphane	8614	2015-07-18
LAFRENIÈRE René	6554	2015-03-28	PIQUETTE Jasmin	7965	2015-07-18
THÉBERGE Michel	8018	2015-03-28	CHABOT Denis	7456	2015-07-20
VINCENT Louis	7154	2015-03-28	THOMASSIN Jacques	7514	2015-07-20
GUIMOND Gaétan	7185	2015-03-28	GRAVEL Yves	10215	2015-07-30
LEVAC Claude	6679	2015-03-28	FLEURENT Daniel	8086	2015-08-01
FILLION Luc	9512	2015-03-30	ALLARD Pierre	8515	2015-08-15
BADEAU Daniel	7402	2015-03-30	RIQUX Denis	8186	2015-08-14
MILOT Jacques	8145	2015-03-30	AUMOND André	8508	2015-08-17
BOUCHARD Alain	8870	2015-03-30	LALIBERTÉ Martin	8255	2015-08-21
ROULEAU Langis	10706	2015-03-30	MILLETTE Paul	8020	2015-08-24
RINGUETTE Roch	7227	2015-03-31	SCALABRINI Pierre	7060	2015-08-24
SAVARD Marcel	6664	2015-03-31	LACROIX Gaétane	8957	2015-09-07
ROSS Tommy	9096	2015-03-31	LECOURS Rémi	10675	2015-09-07
PELLETIER Yves	7572	2015-03-31	BOSSU Guy	8711	2015-09-09
DUPONT Denis	8605	2015-03-31	DUQUETTE Frédéric	8216	2015-09-17
DUBREUIL Marc	6918	2015-03-31	LAMOUREUX Marc	7799	2015-09-17
NADON Jacques	6950	2015-03-31	THIBAUT André	8207	2015-09-17
			LAPOINTE Arold	8175	2015-09-18
			DEMERS Robert	6915	2015-09-27
			BOUCHARD Jean-Benoit	12669	2015-10-17
			GUÉRIN André	6448	2015-10-23
			SAVARD Denys	7229	2015-12-19
			SIMARD Denis	10550	2015-12-26

# Hommage à nos chers disparus

De janvier 2015 au 31 mai 2015

<u>Nom</u>	<u>Matricule</u>	<u>Statut</u>	<u>Date du décès</u>	<u>Âge</u>
STLAURENT Jocelyn	3688	Retraité	2015-01-14	73
HOVINGTON André	5294	Retraité	2015-01-25	65
LAROCHE Yvan	4270	Retraité	2015-02-09	67
LAVOIE André	6575	Retraité	2015-02-12	67
VAILLANCOURT Denis	3566	Retraité	2015-02-13	71
CHARRON Pierre	2434	Retraité	2015-02-13	75
GIRARD Michel	5334	Retraité	2015-02-21	68
OUELLETTE Leigh	9391	Retraité	2015-02-24	67
GAGNON Alain	5017	Retraité	2015-03-14	65
MCNICOLL Sylvain	10526	Actif	2015-03-15	56
BEAULIEU Rolland	3511	Retraité	2015-03-21	72
GOSSELIN Jacques	4564	Retraité	2015-04-07	66
POIRIER Bertrand	3999	Retraité	2015-04-07	70
MOINEAU Laurent	6357	Retraité	2015-04-14	68
CAROLA Antonio	2143	Retraité	2015-04-18	77
DEMERS Pierre	3705	Retraité	2015-05-14	70
HAMELIN Charles	2833	Retraité	2015-05-18	73
MÉNARD Michel	5204	Retraité	2015-05-22	71
MERCIER Gilles	8773	Actif	2015-05-23	57
LEFEBVRE Maurice	5199	Retraité	2015-05-23	66



Caisse Desjardins des policiers et policières

# RISTOURNE POUR UNE 22<sup>E</sup> ANNÉE

# 1,6 M\$

UN AVANTAGE QUI S'AJOUTE AUX BÉNÉFICES DE L'OFFRE DE SERVICES



**RISTOURNE INDIVIDUELLE** 1 000 000 \$

Versée le 25 mai en fonction des intérêts perçus ou versés en 2014

**RISTOURNES COLLECTIVES**

Fonds d'aide au développement du milieu 2015 200 000 \$

Bonification sur les forfaits de tarification VIP 400 000 \$

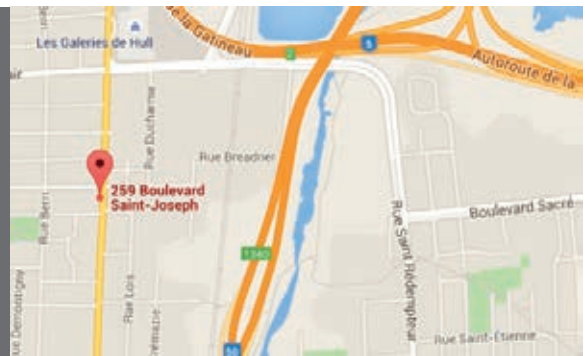
## NOUVEAU!

Pour mieux vous servir :

**Centre de services conseils de l'Outaouais**  
259, boul. St-Joseph, bureau 303  
Gatineau (Québec) J8Y 6T1

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller :  
1.877.847.1004

Venez nous voir!



## VOS REPRÉSENTANTS LES DIRIGEANTS ÉLUS

CONSEIL  
D'ADMINISTRATION



Carl Bélisle  
policier actif



Patrice Cardinal  
policier actif



Stéphane Laroche  
policier actif



Marc-André Proulx  
policier actif



Karyne Sirois  
policière active

CONSEIL DE  
SURVEILLANCE



Claude Chagnon  
policier retraité



**NOUVEAU MEMBRE HONORAIRE  
EN RECONNAISSANCE POUR SES  
25 ANS D'ENGAGEMENT**

Guy Côté, retraité  
Dirigeant de 1990 à 2014

# MERCI!

**POLICIER LIBÉRÉ  
DE SES FONCTIONS**

Michel Boutin  
Directeur  
Développement des affaires

**Au plaisir de  
vous rencontrer!**



WWW.CAISSE-POLICE.COM  
514.VIP(847).1004 | 1.877.VIP(847).1004



**APPQ**  
Association des  
policières et policiers  
provinciaux du Québec

**450 922-5414**  
**www.appq-sq.qc.ca**  
**info@appq-sq.qc.ca**

## DIRECTEURS DE L'APPO

Gaspésie—  
Les Îles-de-la-Madeleine  
Sylvain Viel

Bas-Saint-Laurent  
Roger Dubé

Saguenay—Lac-Saint-Jean  
Rémy Bouchard

Québec-Nord/Sud  
Julien Lemieux

Mauricie / Centre-du-Québec  
Dominic Ricard

Estrie  
Sylvain Paquette

Montérégie Est  
Stéphane Jetté

Laurentides / Lanaudière  
Mathieu Sauvageau

Outaouais  
Charles Hopson

Abitibi-Témiscamingue /  
Nord-du-Québec  
Normand Lavoie

Côte-Nord  
Gaétan Boulianne

Quartier général de Montréal  
Alphée Simard

Quartier général de Québec  
Chrystian Leclerc

Grand Montréal  
Stéphane Trottier

## ADRESSES DE COURRIEL POSTES ADRESSES DE COURRIEL POSTES

### PRÉSIDENT

Pierre Veilleux <i>veilleux@appq-sq.qc.ca</i>	21	Stéphanie Bourgault, adj. au prés. <i>bourgault@appq-sq.qc.ca</i> Laurent Arel, dir. communications	22
--	----	---	----

### VICE-PRÉSIDENT DISCIPLINE ET DÉONTOLOGIE

Jacques Painchaud <i>painchaud@appq-sq.qc.ca</i>	26	Marie-Lou Lafrance, sec. juridique <i>lafrance@appq-sq.qc.ca</i>	27
		Karine Landreville, techn. jur. <i>landreville@appq-sq.qc.ca</i>	23

### VICE-PRÉSIDENT GRIEFS ET FORMATION

Claude Blais <i>blais@appq-sq.qc.ca</i>	25	Marie-Isabelle Poirier, sec. et soutien informatique <i>poirier@appq-sq.qc.ca</i>	24
--	----	---	----

### VICE-PRÉSIDENT SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET RESSOURCES MATÉRIELLES

Daniel Rolland <i>rolland@appq-sq.qc.ca</i>	12	Robert Bronsard, conseiller <i>bronsard@appq-sq.qc.ca</i>	14
		Johanne Lagacé, sec. juridique <i>lagace@appq-sq.qc.ca</i>	13

### VICE-PRÉSIDENT RESSOURCES HUMAINES

Jocelyn Boucher <i>boucher@appq-sq.qc.ca</i>	19	Ludovic Elbaze <i>elbaze@appq-sq.qc.ca</i>	18
---	----	---	----

### VICE-PRÉSIDENT FINANCES

Luc Fournier <i>fournier@appq-sq.qc.ca</i>	29	Christine Lavoie, agte adm. <i>lavoie@appq-sq.qc.ca</i>	28
---	----	--	----

### AVOCATS

Benoit Ducharme <i>ducharme@appq-sq.qc.ca</i>	17	Alain Rousseau <i>rousseau@appq-sq.qc.ca</i>	11
Geneviève Frigon <i>frigon@appq-sq.qc.ca</i>	30		

### ASSURANCE-VIE, MALADIE ET DENTAIRE

Lucie Goulet, gestionnaire <i>assurances@appq-sq.qc.ca</i>		postes 7	
		Maria Leblanc, agte bureau	15
		Lucie Dessureault, agte bureau	34
		Chantal Laberge, agte bureau	37
		Jeïnab Kandjy-Djina, agte bureau	32
		Roxanne Charron, agte bureau	39

### RÉCEPTION

Suzanne Lépine, secrétaire-réceptionniste			0
---	--	--	---

# EN GROUPE, VOUS EN PROFITEREZ TOUJOURS PLUS



À titre de membre de l'APPQ, **belairdirect** est heureuse de vous offrir, à vous et à votre famille, un **rabais de groupe** pour vos assurances auto et habitation.

Cette offre s'ajoute aux rabais déjà existants:



## Rabais Auto + Habitation

Combinez vos assurances auto et habitation et économisez jusqu'à 5% sur votre assurance auto et jusqu'à 15% sur votre assurance habitation.



## Rabais Multivéhicule

Assurez plus d'un véhicule chez nous et économisez 10% ou plus\*.



## Rabais pour motos et véhicules hors route

Profitez d'économies additionnelles en combinant l'assurance d'un véhicule saisonnier et votre assurance habitation ou automobile.

De plus, profitez également de l'assurance des **frais juridiques - allégations** tout à fait **gratuitement**.

Grâce à **belairdirect**, économiser sur vos assurances est plus simple que vous ne le pensez. Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour obtenir une soumission.

OBTENEZ UNE SOUMISSION  
1 866 887-6542  
[belairdirect.com/appq](http://belairdirect.com/appq)



## ASSURANCE DÉMÉNAGEMENT!

Obtenez une assurance pour couvrir tous les dommages liés à votre déménagement, et ce, que vous soyez client de belairdirect ou non.

Appelez-nous au **1 844 204-5343**



**belairdirect.**  
l'assurance. simplifiée.™

\*Rabais moyen de 11,1% sur la prime d'assurance auto des nouveaux clients de **belairdirect** au Québec ayant assuré plus d'un véhicule admissible entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 24 octobre 2014. Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent aux offres mentionnées. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. Toute marque de commerce est la propriété de son propriétaire respectif. Veuillez consulter [belairdirect.com](http://belairdirect.com) pour plus de détails. © 2015 La Compagnie d'assurance Belair inc. Tous droits réservés.